

Vague de froid

Pour affronter les températures négatives du moment et éviter la mauvaise surprise de se retrouver sans eau à son domicile, pensez à protéger vos canalisations :

Si votre compteur est situé à l'intérieur de votre logement: ne coupez jamais complètement le chauffage, et entourez le avec une gaine isolante.

Si votre compteur est à l'extérieur sur votre terrain : calfeutrez le compteur d'eau et les tuyaux exposés avec des plaques en polystyrène ou utilisez une housse protège compteur. Un conseil : n'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité comme la paille, textile, papier, laine de verre ou de roche, etc.

Si votre compteur est sur le trottoir : Il est protégé du gel et sous la responsabilité de la commune.

Que faire lorsque vos installations sont gelées et que l'eau ne coule plus ?

- 1 / Dégelez votre installation : un sèche-cheveux peut suffire pour dégeler un tuyau, mais n'utilisez jamais une flamme.
- 2 / Coupez l'eau pour éviter toute inondation au moment du dégel si une tuyauterie a claqué.
- 3 / Si c'est le cas : vidangez votre installation
- 4 / Faire intervenir un plombier pour les réparations.

Le compteur d'eau qui sert à mesurer votre consommation est sous votre responsabilité dès lors qu'il est sur votre propriété, que vous soyez propriétaire ou locataire. La réparation ou le remplacement d'un compteur d'eau gelé vous sera facturé, ainsi que les volumes d'eau perdus.

Vous pouvez contacter la mairie pour plus d'informations